PROGRAMME DE FORMATION

Prévenir les différentes formes de harcèlement au travail et agissements sexistes

Objectifs pédagogiques

Contexte :
La législation sur le harcèlement a évolué au cours de ces dernières années. Ces évolutions et la médiatisation de ce sujet relancent cette problématique. Qu'est-ce qu'une situation de harcèlement ? Comment détecter une situation de harcèlement ? Comment faire la différence entre harcèlement et pressions managériales ? Comment réagir face à une situation de harcèlement ?
Nombreuses sont les questions qui nécessitent une réponse adaptée notamment au regard des risques encourus par l'employeur en la matière.

Objectifs :
- Connaître le cadre juridique du harcèlement
- Assurer la prévention du harcèlement
- Identifier les critères d'alerte permettant de repérer les situations à risque
- Mettre en place des mesures adaptées pour faire cesser toute forme de harcèlement

Programme

Définition
- Les agissements sexistes au travail
- Le harcèlement moral et sexuel
- Les agressions sexuelles

La prévention des agissements sexistes et du harcèlement au travail
- L'obligation générale en matière de santé et de sécurité de l'employeur
- Les obligations spécifiques
- Le rôle des différents acteurs

La gestion d'une situation de harcèlement
- Employeur
  * Analyse de la situation
  * Enquête
  * Les relations de travail pendant l'enquête
  * Les suites de l'enquête
- Salarié et victime

URIOPSS Hauts-de-France
199/201 rue Colbert 59000 LILLE
Tél. 03.22.71.74.73 – m.babela@uriopss-hdf.fr - SIRET 78371241700055
Version 2 du 06/03/2025

* Reconnaître les signes
* Signalement
* Accompagnement
* Faire valoir ses droits

L'impact et les conséquences d'une situation de harcèlement

- La personne harcelée
- La personne harceleuse
- L'employeur

Public concerné et prérequis pédagogiques

Formation ouverte à toute personne Directeurs, Personnels en charge des ressources humaines, juristes…
Cette formation ne nécessite pas de prérequis.
Pour toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap, le service formation de l'Uriopss reste à votre disposition.

Durée, effectifs

0.5 jour(s) - 3.5 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Pauline GERE, Juriste à l'Uriopss Hauts de France

● Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation
En cours ou fin de session, un quizz avec retours et/ou cas pratique pour autoévaluer les atteintes

des objectifs pédagogiques par chacun des stagiaires

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL
Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).

URIOPSS Hauts-de-France
199/201 rue Colbert 59000 LILLE
Tél. 03.22.71.74.73 – m.babela@uriopss-hdf.fr - SIRET 78371241700055